



ASSOCIATION DES
**INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS**
DU CANADA

LA SANTÉ COMMENCE CHEZ SOI

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIIC) rappelle aux parlementaires que le vieillissement en santé et les soins adéquats aux personnes âgées constituent la priorité des Canadiennes et Canadiens. Un nouveau sondage national confirme les données démographiques frappantes et le savoir-faire des infirmières et infirmiers autorisés : que les Canadiens ont raison de s'inquiéter au sujet de la qualité des soins qui leur sont offerts à mesure qu'ils vieillissent. La population veut que des mesures soient prises sans tarder afin d'améliorer le vieillissement en santé et les soins aux personnes âgées, notamment de la part du gouvernement fédéral. À cette fin, l'AIIIC prétend que les soins à domicile sont essentiels.

Pourquoi les infirmières sont-elles essentielles afin d'assurer la réussite du vieillissement en santé?

L'AIIIC et la profession infirmière sont les partenaires parfaits pour faire avancer le programme du vieillissement en santé. Selon un récent sondage national de Nanos Research, le public appuie très fermement l'élargissement du rôle des infirmières en prestation de soins à domicile aux personnes âgées. Cela s'explique certainement en raison du rôle pivot que jouent déjà les infirmières et infirmiers autorisés auprès des personnes âgées canadiennes. Ils établissent un lien entre elles et le soutien clé en matière de santé et de services sociaux et ils représentent une source précieuse pour les aidants familiaux. Leur interaction unique et directe avec les patients et leur famille signifie qu'ils possèdent une perspicacité précieuse et des solutions novatrices concernant la façon d'améliorer la santé de notre nation et le rendement du système de santé.

Pourquoi les soins à domicile sont-ils essentiels aujourd'hui?

Des données de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) révèlent que les citoyens canadiens âgés de 65 ans et plus représentent seulement 14 p. 100 de notre population, mais qu'ils utilisent 40 p. 100 de la capacité de nos hôpitaux. Si l'on considère que le nombre de personnes âgées devrait doubler d'ici 2036, il faut repenser l'approche canadienne en matière de vieillissement en santé et de soins aux personnes âgées afin de répondre à la demande croissante en services de santé.

Les maladies chroniques constituent la principale raison, plutôt que l'âge, pour laquelle les personnes âgées font appel au système de santé. En 2011, de 74 à 90 p. 100 des personnes âgées canadiennes souffraient d'au moins un état chronique, alors que près d'un quart en présentaient deux ou plus. De plus, ces conditions peuvent compromettre la capacité d'une personne de vivre de manière autonome à domicile.

Les maladies chroniques coûtent 190 milliards de dollars annuellement au Canada et utilisent 67 p. 100 de tous les coûts en soins de santé directs. Les hôpitaux ne constituent pas l'endroit le plus efficace ou efficace pour prévenir et gérer les maladies chroniques. On évalue que, chaque jour au Canada, 7 500 lits d'hôpital sont occupés par un patient de « niveau de soins alternatifs » – soit les personnes qui ont obtenu leur congé de l'hôpital, mais qui n'ont pas accès à des soins post-hospitaliers adéquats.

Les soins infirmiers à domicile remédieraient à ce problème tout en laissant les personnes âgées rester à la maison pour recevoir des soins sécuritaires en toute dignité. Les données probantes révèlent que les soins infirmiers à domicile :

- sont efficaces dans la promotion de la santé et la prévention des soins pour chaque personne;
- améliorent la santé générale et la capacité de fonctionner;
- réduisent les cas de mortalité et de dépression
- rehaussent la qualité de vie d'une personne
- diminuent le besoin de séjours à l'hôpital et en maison de soins infirmiers

Que croient les Canadiens?

Presque tous les Canadiens croient qu'il est important (**74,8 %**) ou plutôt important (**21,1 %**) de pouvoir vieillir en ayant accès à des soins à domicile.

Une aide financière accrue pour les aidants familiaux qui fournissent des soins à des membres vieillissants de leur famille était la deuxième priorité (**67,0 %** sont d'accord et **26,8 %** sont plutôt d'accord), suivie par le financement public de tous les soins de santé communautaires dont une personne âgée pourrait avoir besoin à domicile (**51,0 %** sont d'accord et **31,5 %** sont plutôt d'accord).

Le financement supplémentaire destiné aux provinces pour les soins à domicile aux personnes âgées (**35,0 %**) et aux infirmières et infirmiers communautaires afin d'assurer que les personnes âgées et les aidants établissent un lien avec les bons services (**30,3 %**) s'est classé comme l'activité que le gouvernement fédéral doit entreprendre en priorité afin de répondre aux objectifs en matière de soins de santé des personnes âgées.

QUELLES SOLUTIONS L'AIIIC PROPOSE-T-ELLE?

À l'AIIIC, nous sommes conscients que le gouvernement fédéral peut améliorer grandement la vie des personnes âgées au Canada en collaborant avec d'autres ordres de gouvernement et des fournisseurs de la santé. C'est pourquoi l'AIIIC propose les recommandations qui suivent afin de faire une différence significative pour les personnes âgées.

1) Instaurer des normes canadiennes en soins à domicile de sorte que toute la population canadienne ait un accès équitable aux soins qui appuient leur vieillissement en santé.

Une stratégie complète de soins à domicile et de soins communautaires – qui comprend donner l'accès à tous les Canadiens à un niveau de soins équitable, améliorer l'utilisation de la technologie et soutenir la famille et les aidants naturels – est essentielle pour veiller à ce que les personnes âgées demeurent à domicile et dans leur communauté. L'AIIIC s'attend à ce que ces normes abordent ceci :

- Ressources humaines de la santé
- Accès, financement et prestation de soins
- Obligation de rendre compte et établissement de rapports
- Technologie
- Gouvernance
- Innovation

2) Accroître l'aide aux Canadiennes et Canadiens qui fournissent des soins à des membres vieillissants de leur famille en rendant le crédit d'impôt pour aidants familiaux remboursable.

Les Canadiens qui dispensent des soins à des membres vieillissants de leur famille sont indispensables pour assurer le bien-être de nos personnes âgées et de notre système de santé surchargé. Même si le crédit d'impôt pour aidants familiaux est fixé à 2 040 \$, de nombreux bénéficiaires n'obtiennent qu'une fraction de ce montant, parfois aussi peu que 300 \$. À l'instar d'autres types de crédits non remboursables, ces prestations sont inférieures à ce qu'elles pourraient être, puisqu'elles ne sont pas versées directement. Cela permet seulement de réduire les impôts admissibles que doivent rembourser les personnes soignantes, et ce qu'ils doivent déterminer le montant auquel ils auront droit. Rendre ce crédit remboursable contribuerait à ce que tous les ménages admissibles reçoivent de l'argent en retour de leurs engagements en tant que personne soignante. Cela placerait aussi plus de Canadiens de revenu modeste ou faible dans la tranche d'imposition inférieure afin d'équilibrer leur travail de soignant auprès de membres vieillissants de leur famille.

3) Élargir le programme Nouveaux horizons pour les aînés en intégrant un nouvel objectif à l'appui du vieillissement actif et en santé.

Depuis ses débuts en 2004, le programme Nouveaux horizons pour les aînés est un excellent exemple d'innovation fédérale visant les personnes âgées au sein de la communauté, grâce au financement gouvernemental offert aux organisations qui font que les personnes âgées profitent de la qualité de vie dans leur communauté ou y contribuent. Élargir ce programme au moyen d'un objectif de vieillissement en santé et actif permettrait de gérer les maladies chroniques et de prévenir le nombre de chutes, tout en assumant et en évitant des coûts exorbitants pour le système de santé. Les gouvernements doivent réorienter le financement en santé vers les services et les programmes de santé préventifs au sein de nos communautés.

8.1 MILLIONS

Estimation du nombre de Canadiens qui ont prodigué des soins à un proche ou un ami en 2011-2012.

5 MILLIARDS \$

La contribution estimée des aidants familiaux en **main-d'œuvre non rémunérée** au système de santé canadien.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

David Granovsky, gestionnaire des Relations gouvernementales

Association des infirmières et infirmiers du Canada

Tél. : 613-237-2159, poste 525

Courriel : dgranovsky@cna-aiic.ca

Cette étude a été menée dans le cadre d'un sondage omnibus de Nanos Research pour le compte de l'AIIIC du 18 au 21 octobre 2014. On a demandé aux Canadiens leur opinion concernant les soins à domicile et d'autres types de soutien à la population canadienne vieillissante. Les résultats sont précis selon un pourcentage de plus ou moins 3,1 points 19 fois sur 20.



L'AIIIC participe activement à la Collaboration canadienne sur les soins à domicile, avec l'Association canadienne de soins et services à domicile, l'Association canadienne des soins de santé et le Collège des médecins de famille du Canada. Ensemble, ces organisations pancanadiennes collaborent afin de faire avancer le programme des soins à domicile. L'AIIIC est également membre du Groupe de travail sur l'innovation en matière de santé du Conseil de la fédération avec l'Association médicale canadienne et Le Groupe d'intervention action santé.